



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

**COMMUNE DE SAINT-MAXIMIN-  
LA-SAINTE-BAUME**

Procès-verbal  
Conseil Municipal

Séance du 13 mai 2024

Date de la convocation : 7 mai 2024

<b>NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL</b>			
<i>En exercice</i>	<i>Présents</i>	<i>Représentés</i>	<i>Absents</i>
33	17	12	4

L'an deux-mille-vingt-quatre

Et le treize mai à neuf heures, le conseil municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Alain DECANIS, Maire de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume.

**Présents :** Alain DECANIS, Blandine GOMART-JACQUET, Pascal SIMONETTI, Claude BETRANCOURT, Cédric OLIVIER, Nicole DAVICO-MELEK, Gabriel PICH, Michèle VENET-LELOUP, Hélène NICOLAS, Christophe AUBERT, Véronique JIMENEZ, Mireille MARIANELLI-SCHAERS, Luc FERRY, Sébastien LACOFFE, Jacques FREYNET, Mireille BŒUF, Hélène HENRI

**Pouvoirs :**

Nathalie CANO  
Paul KHADIR  
Sophie LE METER  
Charles DE LAURENS DE LACENNE  
Malaury TORRES  
Nicolas LIGIER  
Renaud PIOLINE  
Nicolas SAETTLER  
Carine DUBOIS  
Nasma BOUTERA  
Christine LANFRANCHI  
Olivier BARRAU

donne pouvoir à Alain DECANIS  
donne pouvoir à Luc FERRY  
donne pouvoir à Cédric OLIVIER  
donne pouvoir à Blandine GOMART-JACQUET  
donne pouvoir à Michèle VENET-LELOUP  
donne pouvoir à Véronique JIMENEZ  
donne pouvoir à Pascal SIMONETTI  
donne pouvoir à Gabriel PICH  
donne pouvoir à Claude BETRANCOURT  
donne pouvoir à Nicole DAVICO-MELEK  
donne pouvoir à Jacques FREYNET  
donne pouvoir à Hélène HENRI

**Absents :** Nathalie FRAZAO, Christian LOMBARD, Vesselina GARELLO, Alain ROGER

Monsieur Christophe AUBERT est désigné secrétaire de séance.

**Intervention de Monsieur Gabriel PICH**

Nous avons reçu notre convocation dans les délais légaux, il y a eu 5 jours francs il n'y a pas de doute mais sur ces 5 jours francs, vous avez un week-end ou la Mairie est fermée et deux jours fériés où la Mairie est encore fermée. Il n'y a eu donc qu'un seul jour où nous étions en mesure de

pouvoir demander des informations complémentaires ou même nous rendre en Mairie pour le faire et pour faire cela nous avons un délai de 24h prévu dans le règlement intérieur. Ce qui nous empêche matériellement de pouvoir exercer notre droit.

La démocratie ce n'est pas seulement des principes que ceux que vous avez évoqué lors du 8 mai et que j'approuve parfaitement, mais c'est aussi des pratiques et là malgré tout, la pratique démocratique pose problème dans le sens où même, si vous respectez la forme, vous n'avez pas respecté le fond en nous convoquant de cette façon. C'est pour cela et aussi pour vous rappeler que lorsque l'on est salarié il est extrêmement difficile voire impossible de pouvoir se libérer deux lundis à 9h parce qu'un employeur rapidement vous demandera, qu'il soit public ou privé, de choisir entre votre mandat et votre emploi, même si effectivement il serait dans la légalité mais cela sera une réalité, qui empêche un certain nombre d'élus de pouvoir exercer leur fonction. Le mandat électif ne doit pas être réservé soit à des professionnels de la politique ou seulement à des retraités. Chacun doit pouvoir l'exercer librement et pour cela il faut le faire dans des conditions qui le permettent pour chacun.

Pour cette raison, nous allons vous refuser le quorum et nous allons quitter la salle.

#### **Intervention de Madame Mireille BŒUF**

Pas de grande nouvelle par rapport à ce que vous venez d'entendre, mais le groupe « Union pour Saint-Maximin » exactement pour les mêmes raisons qui sont celles de pouvoir contacter les services municipaux pour avoir des éléments suffisamment à l'avance pour préparer ce conseil municipal et ensuite, bien évidemment, le jour et l'heure que vous avez choisi pour la réunion de ce conseil municipal empêchant un certain nombre de personnes de pouvoir siéger et assister à ce conseil et bien, nous de même, nous refuserons aujourd'hui le quorum.

#### **Intervention de Monsieur Jacques FREYNET**

Cet horaire ne facilite pas la représentation démocratique ainsi vous êtes entrain de transformer notre conseil municipal en un club de retraités. On voit pour ainsi dire qu'il n'y a que des retraités aujourd'hui. Pour ces raisons nous ne participerons pas à ce conseil municipal et nous renouvelons notre désir que les prochaines séances se tiennent à partir de 18h.

*En raison du refus du quorum de la part des trois groupes d'opposition, le quorum n'étant plus atteint, Monsieur le Maire lève la séance à 9h10.*

*Le conseil municipal est reporté au vendredi 17 mai 2024 à 9h00.*

Le 13 mai 2024,  
Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,

**Christophe AUBERT**

Le Maire,

**Alain DECANIS**